

LA PECHE ARTISANALE ET L'EMPLOI :

Les exemples de la Martinique et des trémailleurs boulonnais

Frédéric LANTZ (*), Fred CELIMENE (**)

1. INTRODUCTION

Le dynamisme de la pêche artisanale depuis la fin des années soixante-dix a permis de ralentir la chute de l'emploi observée depuis l'après-guerre dans le secteur de la pêche. Si l'évolution du nombre de pêcheurs artisans correspond à celle de l'ensemble du secteur primaire, deux exemples contrastés, celui de la pêche artisanale martiniquaise et celui des trémailleurs à sole boulonnais, permettront de mettre en relief l'influence des particularités de ce secteur ainsi que celle de l'environnement économique général sur l'emploi.

Après une première section consacrée à l'évolution générale de l'emploi dans le secteur de la pêche, la seconde section s'attachera à étudier l'influence des aides publiques sur la situation de la pêche martiniquaise. La troisième section sera consacrée au développement de la petite pêche dans la région de Boulogne avec les trémailleurs à sole. La conclusion mettra en parallèle ces deux exemples afin de souligner l'ensemble des éléments à prendre en compte pour analyser l'emploi dans ce secteur d'activité.

2 EVOLUTION GENERALE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA PECHE

2.1 Tendances générales

Le nombre de marins pêcheurs a connu une très forte diminution depuis l'après-guerre passant d'un peu plus de

* Economiste, IFREMER.

** Economiste, Université des Antilles-Guyane.

57.000 en 1945 à 45.000 en 1960 et environ 18.000 en 1986. Cette réduction des effectifs est à replacer dans le contexte général de la diminution de l'emploi dans le secteur primaire (la branche agriculture, sylviculture et pêche passe de 4,2 millions d'emplois en 1960 à 1,5 million en 1986).

Comme l'indique Meuriot (1986), cette diminution du nombre de marins pêcheurs est corrélative aux différentes politiques de renouvellement des flottilles qui se sont traduites par une substitution du capital au travail.

2.2 Disparité de l'emploi suivant le type d'activité

Au delà de cette tendance générale, l'emploi a évolué différemment suivant le type de pêche pratiqué. Les effectifs des quatre catégories - petite pêche, pêche côtière, pêche au large et grande pêche (1) - ont connu des mouvements différents (figure 1) suivant le déclin ou l'essor de chacune des activités. Sur la dernière décennie, la petite pêche a perdu 6000 emplois passant d'un peu plus de 24.000 en 1976 à environ 18.000 en 1986 malgré un redressement en 1983-1984. La pêche côtière et la pêche au large ont vu leurs effectifs diminuer progressivement pour représenter respectivement 2064 et 3352 emplois en 1986. Enfin, l'emploi dans la grande pêche a connu de grandes fluctuations durant la dernière décennie et se situe à 469 en 1986.

La distinction entre pêche artisanale et pêche industrielle fait apparaître une activité artisanale en plein renouveau alors que l'activité de pêche industrielle régresse régulièrement. Debauvais (1985) analyse cette évolution en termes de secteur exposé à la concurrence internationale (la pêche industrielle) et de secteur protégé (la pêche artisanale), ce dernier proposant un produit (poisson frais) qui subit moins la concurrence étrangère sur le marché français. La pêche artisanale a donc mieux surmonté la crise

1 La petite pêche correspond aux unités effectuant des marées de moins d'une journée. Les bateaux pratiquant la pêche côtière font des marées d'un à trois jours. La pêche au large correspond à des unités de plus de seize mètres réalisant des marées de plus de trois jours. La grande pêche est pratiquée par des bateaux de plus de 1000 Tjb ou de plus de 150 Tjb avec des marées de plus de vingt jours.

économique des années soixante-dix et en particulier la crise énergétique. Ceci lui a permis globalement de limiter les pertes d'emploi avec, pour certaines années ainsi que dans certains ports, une embellie.

3 LE SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE A LA MARTINIQUE

3.1 L'emploi et les revenus

L'exploitation du fichier des inscrits maritimes permet de faire une première approche de l'emploi dans le secteur de la pêche martiniquaise qui a suivi globalement les mêmes tendances que dans le secteur primaire martiniquais. Alors qu'en 1980 on recensait 1125 inscrits maritimes, on n'en comptait plus que 688 en 1988 (figure 2). Cette tendance à la baisse a connu une période d'arrêt entre 1983 et 1985 avant de s'accélérer depuis 1986 du fait de la crise qui a secoué le secteur.

La diminution du nombre d'actifs a entraîné un vieillissement de la population de marins pêcheurs martiniquais. Le renouvellement des effectifs est gravement menacé : seulement 26% des pêcheurs ont moins de 40 ans contre 54% pour l'ensemble de la population active. Seuls les agriculteurs présentent une structure d'âge équivalente.

L'étude menée par De Miras (1987) sur les sorties effectuées par les pêcheurs en 1986 met en évidence le faible niveau de rentabilité économique de la pêche artisanale. Toutes communes et tous types de pêche confondus, le niveau moyen de revenu mensuel net était de 1600 Frs en 1986 alors que le SMIC martiniquais était de 3500 Frs net. Il existe cependant une grande diversité des situations : si 84% des unités de pêche ne permettent pas de dégager un revenu supérieur au SMIC, 5% d'entre-elles permettent d'obtenir un revenu supérieur à 8000 Frs.

La faiblesse générale des revenus explique la désaffection régulière de cette activité en termes d'emploi. Pour que le revenu mensuel net des pêcheurs atteigne le niveau du SMIC il

faudrait, toutes choses égales par ailleurs, accroître les prix de vente de 50% ce qui n'est pas envisageable : comme cela a été observé dans le passé, cette mesure ne ferait que renforcer la part des importations guyanaises ou vénézuéliennes.

3.2 La politique d'aides publiques

Face à la situation critique de la pêche artisanale martiniquaise, les pouvoirs publics (l'Etat puis le Conseil Régional) n'ont cessé de mettre en place des dispositifs permettant de venir en aide à ce secteur.

3.2.1 Evolution des aides publiques

Après l'échec du Ve Plan (1966-1970) visant à accroître la production du secteur de la pêche par, notamment, l'augmentation des équipements, le VIe Plan (1971-1975) évoque une politique d'ensemble de la pêche à la Martinique. La succession des échecs que l'on a alors constatés a été attribuée aux eaux qui n'étaient pas assez poissonneuses, au marché local trop restreint et à la mentalité des marins pêcheurs qui ralentissait le changement des techniques de pêche.

De ce constat est né le "Plan pour le Développement de la pêche à la Martinique" de 1976-1980. L'idée a consisté à développer la pêche à trois niveaux: gains de productivité, développement de la pêche au large et des cultures marines. Cette stratégie de développement du secteur de la pêche a nécessité la mobilisation de fonds importants, environ 32 millions de francs sur la période, la part du secteur public étant de 85 %.

Le VIIIe Plan (1981-1985) tirant les leçons des échecs des précédents plans s'est fixé des objectifs moins ambitieux. En matière d'emploi, il ne s'agira plus de développer la petite pêche mais de la maintenir au niveau de sa production actuelle, de façon à garder sa part relative dans

l'approvisionnement du marché intérieur et à permettre la survie d'un secteur qui faisait vivre, à l'époque, 20.000 personnes.

Le IXe Plan (1984-1988) a été le premier Plan de Développement Régional accompagné de contrat de plan Etat-Région. Parmi les axes essentiels de développement du secteur, un volet concerne l'emploi avec la formation professionnelle et l'assistance technique des marins-pêcheurs en activité. Ce vaste plan de développement a mobilisé d'importants fonds publics à hauteur de 120 millions de francs pour la période 1984-1988. Le bilan de ce plan fut lui aussi négatif, les objectifs n'ayant pas été atteints. Les perspectives d'aide publique au secteur de la pêche artisanale semblent devoir se maintenir puisque 150 millions de francs sont prévus pour la période 1989-1993.

3.2.2 Analyse des conséquences des aides sur l'emploi

Les aides accordées au secteur de la pêche à la Martinique ont été nombreuses et importantes mais elles ne sont pas parvenues à renverser la tendance inquiétante qu'a pris le secteur depuis près de trente ans. Aussi, on peut évoquer un certain nombre de points qui ont eu pour conséquence d'aggraver les problèmes.

Il faut tout d'abord signaler que pendant longtemps les pouvoirs publics ont engagé des projets de développement sans connaître l'état de la ressource ni les milieux humains concernés. D'autre part, ces projets ont été lancés sans l'appui de moyens de suivi et d'évaluation des mesures appliquées. Par ailleurs, ces projets n'ont pas intégré des mesures coercitives visant à réguler l'effort de pêche (absence de réglementation sur le maillage des sennes ...).

Enfin, on a pu constater la mise en place de deux types de politique dans le secteur : une politique sociale et une politique de développement. La politique sociale a eu pour objectifs le maintien de l'emploi et des revenus ainsi que la protection sociale par l'intermédiaire de fonds publics

importants qui ont entraîné une prise en charge croissante de l'activité (De Miras, 1987). La politique de développement a eu pour objectif de moderniser le secteur donc d'accroître la productivité et la rentabilité. Face à l'insuffisance de la ressource, les aides publiques importantes ont induit chez les marins pêcheurs un comportement de fuite en avant dans le domaine de l'équipement et de l'effort de pêche.

Ainsi, l'absence de prise en compte de la gestion de la ressource a accru la nécessité des aides publiques qui elles-mêmes ont augmenté l'endettement des pêcheurs et l'appauvrissement des fonds marins. Ce processus cumulatif n'a pas donc permis l'amélioration de l'emploi et des revenus, en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation et de l'épuisement des fonds côtiers.

4 LE DEVELOPPEMENT DES TREMAILLEURS BOULONNAIS

4.1 Crise et reconversion de la pêche boulonnaise

La pêche boulonnaise vit une profonde mutation depuis le milieu des années soixante-dix caractérisée par le déclin de la pêche industrielle. Boulogne, qui reste le premier port français pour les quantités débarquées (81.529 tonnes en 1986), se voit disputer désormais la première place pour la valeur des débarquements par Lorient.

La pêche artisanale connaît, parallèlement à la crise de la pêche industrielle, un regain d'activité qui se traduit par un volume des débarquements (en quantité et en valeur) qui vient directement concurrencer celui de la pêche hauturière en 1987 (Lemoine et al., 1988). Comme le rappelle Rieucou (1984), l'interdiction de pêche dans la Manche faite aux flottilles des pays hors CEE à partir de 1977 a favorisé le redéploiement des ports du littoral normand et du Nord-Pas de Calais vers l'exploitation de cette zone de pêche par des navires artisans. Par ailleurs les espèces pêchées dans la Manche connaissent une meilleure valorisation lors de la mise en marché que les espèces pêchées dans la Mer du Nord par les

unités de pêche industrielle, soumises à la concurrence internationale. Ainsi, que ce soit au niveau de la ressource ou de la mise en marché, la pêche artisanale a rencontré de meilleures conditions que la pêche industrielle ce qui lui a permis de renforcer ses positions par rapport à cette dernière.

Deux catégories extrêmes de navires artisans font preuve d'un grand dynamisme depuis une décennie. Il s'agit d'une part des chalutiers étaplois (unités de plus de 20 mètres) dont les apports se sont considérablement accrus et d'autre part des unités de petites pêche dénommées "trémailleurs à sole" qui se sont révélées très rentables et génératrices d'emplois.

4.2 La rentabilité des trémailleurs boulonnais et ses conséquences sur l'emploi.

Les trémailleurs boulonnais sont des unités de petite pêche utilisant des filets calés pour la pêche à la sole et, sous l'effet des premiers signes de baisse de capture de cette espèce en 1986, le cabillaud. Le développement de cette activité a été très rapide au début des années quatre-vingt puisque le nombre de bateaux est passé de 11 à 66 entre 1975 et 1985 et que les emplois correspondants sont passés de 27 à 200 entre les mêmes dates.

La forte rentabilité des trémailleurs s'explique par les conditions de coûts, l'efficacité de la technique de pêche et la valorisation des espèces pêchées. En matière de coût, la technique de pêche utilisée entraîne une consommation de carburant très inférieure à celle des chalutiers de taille équivalente (Adegbite et Boyer, 1983). La valeur des débarquements, essentiellement la sole et de manière croissante le cabillaud (respectivement 56 % et 12,5 % des apports en 1987), contribue largement à expliquer la rentabilité de cette activité. Ainsi en 1985, le prix moyen des débarquements était, pour les trémailleurs, de 31,20 Frs/Kg alors que pour le quartier de Boulogne il était de 6,25 Frs/Kg.

Les trémailleurs apparaissent donc comme des unités de pêche particulièrement bien adaptées aux conditions biologiques (bon recrutement de la sole et accessibilité) et économiques (hausse du prix de l'énergie et prix élevé de la sole) du début des années quatre-vingt. La région boulonnaise connaissant un fort taux de chômage (8,2 % en 1980 et 13,7 % en 1988 pour la région Nord-Pas de Calais soit environ 2 % de plus que la moyenne nationale), cette activité a attiré une population issue du milieu maritime mais aussi lui étant étrangère pour environ un quart d'entre elle (Lemoine et al., 1988). L'emploi induit par le développement des trémailleurs a permis de limiter la chute des effectifs du secteur de la pêche (figure 3). En outre, on assiste à un rajeunissement de la population des marins pêcheurs puisqu'entre le milieu des années soixante-dix et le milieu des années quatre-vingt la proportion des moins de quarante ans est passé de 60 % à 65 % (60 % à 70 % pour la pêche artisanale).

Le développement de l'activité des trémailleurs correspond à la situation classique de l'exploitation d'une ressource halieutique (la sole) qui est conduite à un début de surexploitation du fait d'une demande soutenue. Un nombre important d'emplois a pu être créé au début des années quatre-vingt. Cependant, la dynamique de cette pêche très rentable a conduit à une pression trop forte sur les stocks par une entrée non contrôlée de pêcheurs dans cette activité. Ainsi, depuis 1986, les apports des trémailleurs contiennent une part moindre de sole et une proportion croissante de cabillaud, espèce moins bien valorisée.

5 CONCLUSION

Les deux exemples de la pêche artisanale martiniquaise et des trémailleurs bournonnais nous montrent la diversité des éléments à prendre en compte pour analyser l'emploi dans la pêche artisanale. Parmi ceux-ci, deux semblent être prépondérants :

- Le premier élément est la tendance à la hausse de la productivité observée dans l'ensemble du secteur primaire. Celle-ci est induite par l'augmentation et l'amélioration des équipements, qui amène une substitution progressive du capital au travail. La chute de l'emploi lui est corrélative.

- Le second est que l'emploi dans la pêche artisanale repose sur l'exploitation d'une ressource renouvelable. A ce titre, l'analyse de l'emploi doit intégrer comme contrainte la gestion de la ressource (surexploitation des fonds côtiers). La situation martiniquaise met bien en relief que le développement de la pêche ne repose pas uniquement sur l'augmentation des équipements.

Au delà de ces deux éléments généraux, il est aussi important de considérer l'ensemble des facteurs économiques qui influent sur le secteur: ainsi, la hausse du prix de l'énergie et la forte demande de sole expliquent en grande partie la forte rentabilité des trémailleurs boulonnais et donc la faculté de cette activité à créer des emplois.

L'analyse de l'emploi dans la pêche artisanale repose principalement sur des éléments généraux mais aussi sur l'ensemble des conditions économiques particulières de chacune des activités.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADEGBITE T., BOYER S.A., 1983 - La pêche artisanale boulonnaise. Mémoire D.A.A., Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes

DEBAUVAIS R., 1985 - Le développement de la pêche artisanale. Economie Rurale, n°170 : 7-10

DE MIRAS C., 1987 - La pêcherie martiniquaise : synthèse socio-économique. Pôle de Recherche Océanologique et halieutique Caraïbe, ORSTOM, Martinique.

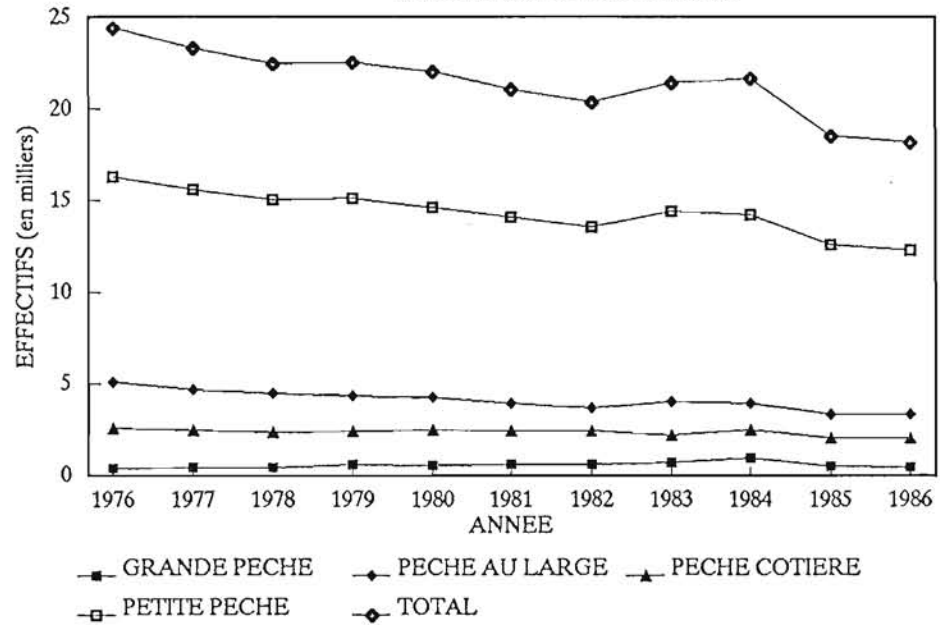
DE MIRAS C., 1988 - L'économie martiniquaise : croissance ou excroissance. Revue Tiers Monde, Vol. XXIX n°114 : 365-383

LEMOINE M., REYNAL L., SOUPLLET A., 1988 - Les flottilles de pêche boulonnaises. Equinoxe, IFREMER, Nantes, Hors Série n°1 : 21-32

MEURIOT E., 1986 - La flotte de pêche française de 1945 à 1983: politiques et réalités. IFREMER, Brest, Collection Ressources de la Mer

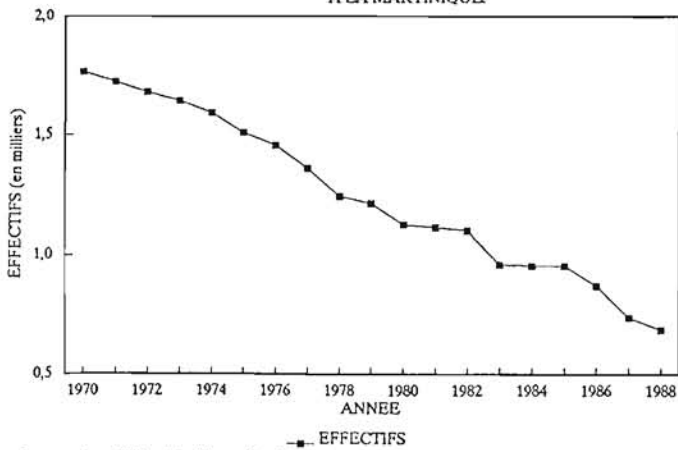
RIEUCAU J., 1984 - Mutations halieutiques en Haute-Normandie: de la pêche lointaine au large à une pêche côtière intensive. Norois, Poitiers, n° 121 : 127-140

FIGURE 1 : NOMBRE DE MARINS EMBARQUES SUR LES NAVIRES DE PECHE.



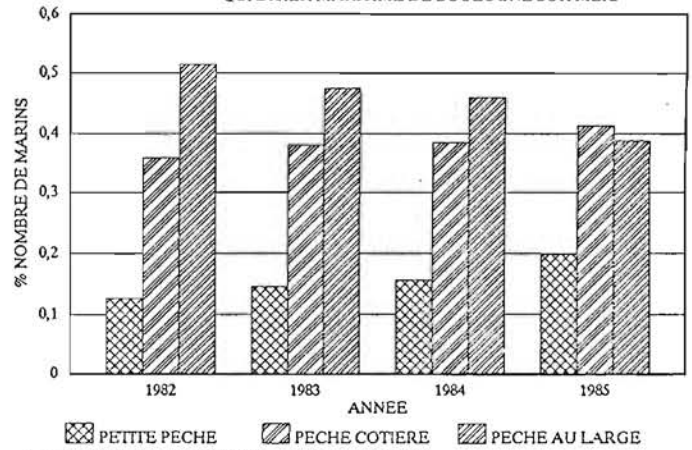
Source : Centre d'Administration des Affaires Maritimes.

FIGURE 2 : EFFECTIFS DES MARINS-PECHEURS A LA MARTINIQUE.



Source : Les Affaires Maritimes de la Martinique (au 31/12 de l'année).

FIGURE 3 : REPARTITION DES MARINS-PECHEURS DANS LE QUARTIER MARITIME DE BOULOGNE SUR MER.



Source : Secrétariat d'Etat à la Mer - Direction des Pêches.